

Communiqué de presse

29 juillet 2026

L'outil de suivi des salaires de la BCE s'établit à 2,7 % au premier trimestre 2027, indiquant des tensions stables sur les salaires négociés

- L'outil de suivi des salaires de la BCE a été actualisé avec les accords salariaux signés jusqu'à la première semaine de juillet 2026 ; l'horizon prospectif a été prolongé jusqu'à fin mars 2027
- Les informations prospectives continuent d'indiquer des tensions stables sur les salaires négociés en 2026 et au premier trimestre 2027

L'outil de suivi des salaires de la Banque centrale européenne (BCE), qui couvre les accords collectifs de salaires en vigueur, indique des tensions sur les salaires négociés incluant les paiements ponctuels lissés de [2,3 %](#) en 2026 (sur la base d'une couverture de [44,3 %](#) des salariés dans les pays participants) et de 2,7 % au premier trimestre 2027 (sur la base d'une couverture de 28,4 %).

L'horizon prospectif de l'outil de suivi des salaires a été prolongé jusqu'en mars 2027. Comme de nouveaux accords sont en train d'être conclus et que la couverture des contrats allant jusqu'à 2027 augmente progressivement, l'horizon prospectif de l'outil de suivi des salaires sera à nouveau prolongé jusqu'au deuxième trimestre 2027 dans la publication de données de septembre 2026.

Par rapport aux [données publiées en juin 2026](#), l'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels lissés demeure globalement inchangé pour 2026, les nouveaux accords n'entraînant pas de changement important dans l'évaluation des tensions sur les salaires négociés pour cette année.

L'outil global de suivi des salaires de la BCE est mieux adapté pour décrire la dynamique trimestrielle ou mensuelle des salaires négociés dans la mesure où il lisse les paiements ponctuels au fil du temps. En revanche, l'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés est mieux adapté pour décrire la dynamique annuelle des salaires négociés.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France.

L'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés indique une croissance stable des salaires négociés de [2,6 %](#) en 2026 et de 2,7 % au premier trimestre 2027. L'outil de suivi des salaires de la BCE hors paiements ponctuels non lissés s'élève également à [2,6 %](#) en 2026 et 2,7 % au premier trimestre 2027.

Pour 2026, [l'outil global de suivi des salaires de la BCE](#) s'établit en moyenne à 1,8 % au premier trimestre, 2,1 % au deuxième trimestre, et 2,6 % aux troisième et quatrième trimestres. Cette hausse au cours de l'année reflète l'atténuation de l'effet baissier mécanique des paiements ponctuels importants effectués en 2024, mais pas en 2025. Cet effet mécanique disparaît virtuellement au second semestre 2026 dans l'indicateur global. L'outil global de suivi des salaires s'élève à 2,7 % au premier trimestre 2027, indiquant des tensions sur les salaires négociés globalement stables au tournant de l'année et un rôle actuellement limité pour les paiements ponctuels.

L'[outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés](#) s'établit en moyenne à 2,9 % au premier trimestre, 2,6 % au deuxième trimestre, et 2,5 % aux troisième et quatrième trimestres. L'[outil de suivi des salaires hors paiements ponctuels](#) demeure stable autour de 2,6 % tout au long de 2026. Pour le premier trimestre 2027, l'outil de suivi des salaires avec paiements ponctuels non lissés comme hors paiements ponctuels atteint 2,7 %.

[La couverture des salariés](#) pour 2026 s'est établie à 47,0 % au premier trimestre, à 45,7 % au deuxième trimestre, à 42,5 % au troisième trimestre et à 42,0 % au quatrième trimestre. La couverture des salariés baisse diminue pour revenir à 28,4 % au premier trimestre 2027. Pour plus de détails, cf. graphique 1 et tableau 1.

Dans l'ensemble, l'outil de suivi des salaires de la BCE peut faire l'objet de révisions, et sa composante prospective ne doit pas être interprétée comme une prévision, car elle prend en compte uniquement les informations actuellement disponibles pour les accords collectifs en vigueur. De plus, l'outil de suivi des salaires de la BCE ne suit pas précisément l'indicateur de croissance des salaires négociés, et des écarts sont à prévoir au fil du temps. Pour une évaluation plus complète des évolutions des salaires dans la zone euro, veuillez consulter les [projections macroéconomiques de juin 2026 établies par les services de l'Eurosystème pour la zone euro](#), qui indiquent un taux de croissance annuel de la rémunération par tête dans la zone euro de 3,2 % en 2026.

La BCE publie quatre indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des neuf pays participants de la zone euro sur le [portail de données de la BCE](#).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

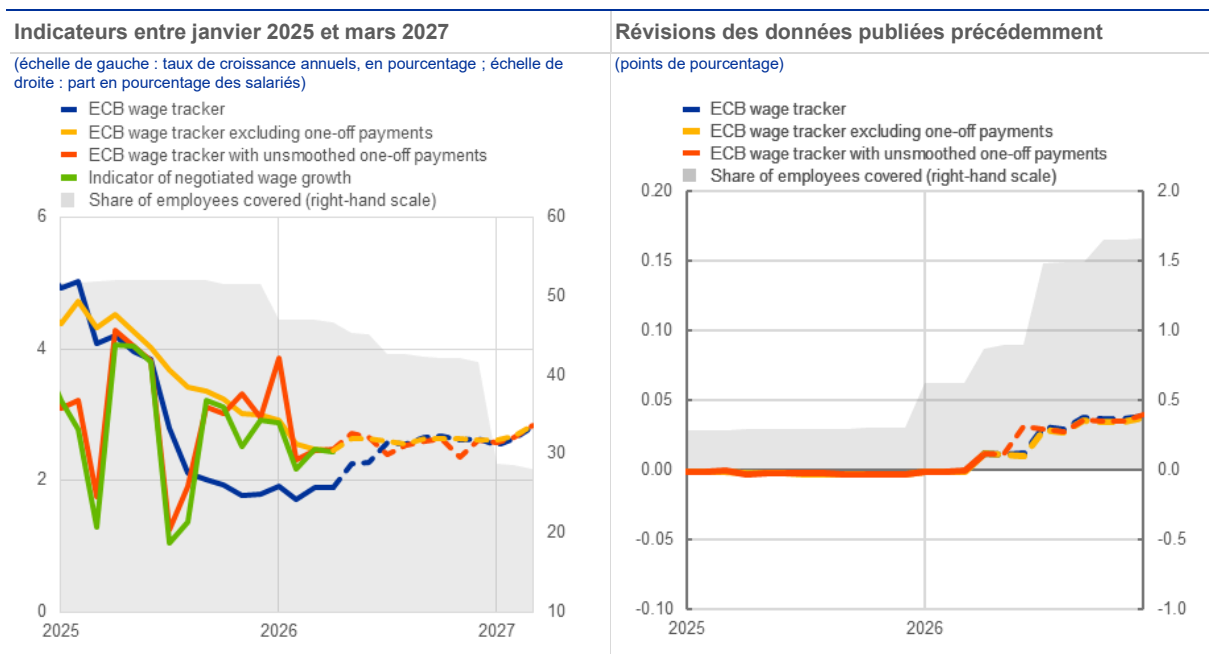
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France.

Graphique 1

Outil de suivi des salaires de la BCE : signaux prospectifs pour les salaires négociés et révisions des données publiées précédemment



Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, la Confédération des industries finlandaises, le Centre des statistiques finlandais et Eurostat. L'indicateur de la croissance des salaires négociés est calculé à l'aide des données du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, de la Deutsche Bundesbank, du ministère espagnol du Travail et de l'Économie sociale, de la Banque de France, de l'Institut national italien des statistiques (ISTAT), de Statistics Netherlands, de Statistics Austria, de Statistics Finland, de Haver Analytics et d'Eurostat.

Notes : Les lignes en pointillés représentent des informations prospectives (qui ne sont pas encore disponibles pour l'indicateur de croissance des salaires négociés). Les dernières observations se rapportent à mars 2027 pour les indicateurs de suivi des salaires de la BCE (partie gauche), à avril 2026 pour l'indicateur de la croissance des salaires négociés (partie gauche) et à décembre 2026 pour les révisions des données publiées précédemment (partie droite).

Que révèlent les quatre indicateurs ?

- **L'outil global de suivi des salaires de la BCE** est un outil de suivi de la croissance des salaires négociés qui inclut les paiements ponctuels prévus dans les accords issus de la négociation collective, tels que ceux liés à la compensation de l'inflation, aux primes ou aux rémunérations rétroactives, qui sont lissés sur 12 mois.
- **L'outil de suivi des salaires de la BCE excluant les paiements ponctuels** reflète l'ampleur des hausses structurelles (ou permanentes) des salaires négociés.
- **L'outil de suivi des salaires de la BCE incluant les paiements ponctuels non lissés** est construit à l'aide d'une méthodologie qui, en termes de sources de données et de méthodologie statistique, est comparable sur le plan conceptuel, mais pas nécessairement identique, à celle utilisée pour l'indicateur de croissance des salaires négociés de la BCE.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France.

- **La part des salariés couverts** correspond au pourcentage de salariés dans les pays participants qui sont directement couverts par les données de l'outil de suivi des salaires de la BCE. Cet indicateur fournit des informations sur la représentativité des signaux relatifs à la croissance sous-jacente des salaires (négociés) tirés de l'ensemble des indicateurs de suivi des salaires pour l'agrégat des pays participants. La couverture des salariés diffère d'un pays à l'autre et au sein de chaque pays au fil du temps (cf. tableau 2 pour plus de détails).

Tableau 1

Outil de suivi des salaires de la BCE : synthèse

(pourcentage)

	Outil de suivi des salaires de la BCE			<u>Couverture</u>
	<u>Indicateur global</u>	<u>Avec paiements ponctuels non lissés</u>	<u>Hors paiements ponctuels</u>	Part des salariés (en %)
2013-24	2,2	2,3	2,1	50,9
2025	3,2	3,0	3,8	51,8
2026	2,3	2,6	2,6	44,3
T1 2026	1,8	2,9	2,6	47,0
Avril 2026	1,9	2,5	2,5	46,7
Mai 2026	2,3	2,7	2,6	45,3
Juin 2026	2,3	2,7	2,6	45,2
Juillet 2026	2,6	2,4	2,6	42,7
Août 2026	2,6	2,5	2,6	42,6
Septembre 2026	2,7	2,6	2,6	42,4
T4 2026	2,6	2,5	2,6	42,0
T1 2027	2,7	2,7	2,7	28,4

Sources: Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, la Confédération des industries finlandaises, le Centre des statistiques finlandais et Eurostat.

Notes : Les indicateurs de suivi des salaires de la BCE reflètent la croissance annuelle des salaires négociés en pourcentage. La couverture est définie comme la part, en pourcentage, des salariés dans les pays participants. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif des indicateurs correspondants. Les données sont susceptibles d'être révisées.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France.

Tableau 2

Couverture des salariés par pays

(part des salariés dans chaque pays, en pourcentage)

	<i>Belgique</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Grèce</i>	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Italie</i>	<i>Pays-Bas</i>	<i>Autriche</i>	<i>Finlande</i>	<i>Zone euro</i>
2013-25	38,7	42,7	18,5	62,7	52,5	51,5	63,9	75,5	65,9	51,0
2026	44,9	40,3	22,5	39,0	44,2	48,3	59,3	69,8	61,7	44,3
T1 2026	44,8	45,7	22,9	41,0	46,2	48,4	60,2	75,5	62,6	47,0
T2 2026	44,9	43,4	22,5	40,2	45,0	48,5	59,9	70,2	62,3	45,7
T3 2026	44,9	36,3	22,3	37,5	43,1	48,5	58,8	67,7	61,7	42,5
T4 2026	44,9	35,9	22,3	37,3	42,6	47,6	58,4	65,8	60,5	42,0
T1 2027	44,8	32,4	14,4	9,3	18,5	38,7	44,5	37,9	59,9	28,4

Sources : Calculs de la BCE sur la base des données fournies par la Banque nationale de Belgique, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale de Belgique, l'Office national de sécurité sociale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Dutch employers' association (AWVN), l'Oesterreichische Nationalbank, Suomen Pankki – la Banque de Finlande, la Confédération des industries finlandaises, le Centre des statistiques finlandais et Eurostat.

Notes : L'agrégat de la zone euro se compose des neuf pays qui participent à l'outil de suivi des salaires. La couverture montre la vigueur relative des signaux salariaux pour chaque pays et la zone euro. La moyenne historique est calculée à partir de janvier 2015 pour la Finlande et de janvier 2016 pour la Grèce. Pour les autres pays, elle est calculée de janvier 2013 à décembre 2025. Les lignes présentant des valeurs en italique et en gras se rapportent à l'aspect prospectif de l'indicateur. Les données sont susceptibles d'être révisées.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Benoit Deeg](#), au :

+491721683704

Notes :

- L'outil de suivi des salaires de la BCE résulte d'un partenariat de l'Eurosystème qui réunit actuellement la BCE et neuf banques centrales nationales de la zone euro : la Banque Nationale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Nederlandsche Bank, l'Oesterreichische Nationalbank et Suomen Pankki – la Banque de Finlande. Il est fondé sur une base de données très granulaire des accords de négociation collective en vigueur pour la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche et la Finlande. L'outil de suivi des salaires peut contribuer à l'évaluation des tensions sur les salaires dans la zone euro.
- La méthodologie de l'outil de suivi des salaires utilise une approche d'agrégation double. Premièrement, il agrège les informations très granulaires relatives aux accords de négociation collective et construit les indicateurs de suivi des salaires au niveau des pays en utilisant les informations sur la couverture des salariés pour chaque pays. Deuxièmement, il utilise ces informations pour construire l'agrégat pour la zone euro en utilisant des pondérations variables dans le temps fondées sur la rémunération totale des salariés dans les différents pays participants.
- Dans la mesure où la nature prospective de l'indicateur dépend de la base de données des accords issus de la négociation collective sous-jacente, les signaux salariaux doivent toujours être considérés comme dépendant des informations disponibles à un moment donné et donc susceptibles d'être révisés. Cela est particulièrement pertinent au tournant de l'année, car de nombreux accords sont signés ou renouvelés au premier trimestre dans certains pays.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France.